Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX222 · ANNEXES DÉDIÉES

De la neuvième à la dixième plaie : la rupture des négociations et l’annonce du jugement final

La neuvième plaie occupe une place particulière dans la succession des jugements. Exode 10.21-23 rapporte que l’Égypte est plongée dans les ténèbres pendant trois jours....

LECTURE
34 min

RÉFÉRENCES
39

LIVRES CITÉS
3

PUBLIÉE
09/11/2026

MISE À JOUR
09/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx222-de-la-neuvieme-a-la-dixieme-plaie-la-rupture-des-negociations-et-lannonce-du-jugement-final/ EXPORTÉE LE 09/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

7.1. La neuvième plaie comme dernier avertissement avant le jugement décisif 2
7.2. La dernière concession de Pharaon 3
7.3. Le refus de Moïse 3
7.4. La menace de mort contre Moïse 4
7.5. La réponse de Moïse 4
7.6. La structure narrative d’Exode 10.28 à Exode 11.8 4
7.7. Le rôle d’Exode 11.1-3 5
7.8. L’annonce du jugement contre les premiers-nés 5
7.9. La distinction annoncée entre Israël et l’Égypte 6
7.10. La sortie définitive de Moïse 6
7.11. L’institution de la Pâque 6
7.12. La signification du sang pascal 7
7.13. La mort des premiers-nés 7
7.14. L’ordre de départ donné par Pharaon 8
7.15. La question de la présence physique de Moïse en Exode 12.31 8
7.16. La préparation du départ 9
7.17. La chronologie relative des événements 10
7.18. Tableau chronologique de la transition entre les deux dernières plaies 11
7.19. La portée théologique de la transition 11
7.20. La relation entre les ténèbres et la Pâque 12
7.21. La portée christologique de la Pâque 13
7.22. Conclusion de l’annexe 13
Lexique 14

7.1. La neuvième plaie comme dernier avertissement avant le jugement décisif

La neuvième plaie occupe une place particulière dans la succession des jugements.

Exode 10.21-23 rapporte que l’Égypte est plongée dans les ténèbres pendant trois jours.

Les Égyptiens ne peuvent plus se voir les uns les autres.

Les Israélites disposent cependant de lumière dans leurs habitations.

Ce jugement manifeste une nouvelle fois la souveraineté de l’Éternel sur la création.

Il intervient après une longue succession de plaies qui ont frappé les eaux, les animaux, les hommes, les

cultures et les conditions atmosphériques.

La neuvième plaie précède immédiatement l’annonce du jugement contre les premiers-nés.

Elle constitue ainsi le dernier jugement effectivement accompli avant celui qui provoquera la sortie d’Égypte.

7.2. La dernière concession de Pharaon

Après les ténèbres, Pharaon convoque Moïse.

Exode 10.24 rapporte qu’il accepte le départ des Israélites avec leurs enfants.

Cependant, il exige que les troupeaux demeurent en Égypte.

Cette proposition représente une concession importante.

Auparavant, Pharaon avait tenté de limiter le départ aux hommes (Exode 10.10-11).

Il accepte désormais que les familles quittent le pays.

Cependant, il conserve une restriction essentielle.

Les animaux représentent une partie importante des ressources du peuple.

Ils sont également nécessaires aux sacrifices.

Moïse refuse donc cette condition.

7.3. Le refus de Moïse

Exode 10.25-26 rapporte que Moïse exige le départ de tous les troupeaux.

Il affirme que les Israélites devront disposer des animaux nécessaires au service de l’Éternel.

Il précise qu’aucun animal ne restera en Égypte.

Cette réponse manifeste sa fidélité aux instructions divines.

Moïse ne cherche pas à obtenir une libération partielle.

Il maintient l’exigence d’un départ conforme à la volonté de Dieu.

Le souverain égyptien ne possède pas l’autorité nécessaire pour déterminer les conditions du culte rendu à l’Éternel.

La confrontation atteint ainsi un point de rupture.

7.4. La menace de mort contre Moïse

Exode 10.28 rapporte la réaction de Pharaon.

Le souverain ordonne à Moïse de s’éloigner.

Il lui interdit de revenir devant lui.

Il ajoute que Moïse mourra s’il reparaît.

Cette déclaration marque une aggravation considérable de la confrontation.

Pharaon ne se contente plus de refuser les exigences divines.

Il menace directement le messager de Dieu.

Le récit montre ainsi que les négociations ont atteint leur limite.

Le souverain refuse de reconnaître l’autorité de l’Éternel.

Il tente de mettre fin à la confrontation par une menace.

7.5. La réponse de Moïse

Exode 10.29 rapporte la réponse de Moïse.

Il déclare qu’il ne reverra plus le visage de Pharaon.

Cette affirmation possède une importance particulière pour comprendre la suite du récit.

Elle annonce la fin des audiences entre les deux hommes.

Cependant, Exode 11.4-8 rapporte encore une déclaration de Moïse adressée à Pharaon.

Cette succession peut sembler difficile à concilier si l’on suppose que Moïse a quitté le palais à la fin d’Exode 10.29 avant d’y revenir au chapitre suivant.

Le texte permet néanmoins une autre lecture.

7.6. La structure narrative d’Exode 10.28 à Exode 11.8

La transition peut être comprise en distinguant les paroles échangées pendant la dernière audience et les informations explicatives insérées dans le récit.

Exode 10.28-29 présente la menace de Pharaon et la réponse de Moïse.

Exode 11.1-3 rapporte ensuite des informations concernant la dernière plaie et le départ prochain des Israélites.

Exode 11.4-8 présente l’annonce du jugement contre les premiers-nés.

Enfin, Exode 11.8 précise que Moïse sort de chez Pharaon dans une ardente colère.

Cette dernière indication est essentielle.

Elle constitue la mention explicite de la sortie de Moïse après l’annonce du jugement.

Il est donc possible de comprendre Exode 11.4-8 comme la continuation de la dernière audience commencée au chapitre précédent.

Dans cette lecture, Moïse ne revient pas devant Pharaon après avoir quitté sa présence.

Il prononce son dernier avertissement avant de partir définitivement.

7.7. Le rôle d’Exode 11.1-3

Exode 11.1-3 interrompt momentanément le dialogue entre Moïse et Pharaon.

Le passage rapporte que l’Éternel annonce une dernière plaie.

Dieu précise qu’après ce jugement, Pharaon laissera partir les Israélites.

Le texte évoque également les objets d’argent et d’or que les Israélites doivent demander aux Égyptiens.

Ces versets fournissent des informations nécessaires à la compréhension des événements qui suivent.

Ils ne précisent pas explicitement que Moïse quitte Pharaon pour recevoir cette révélation.

Leur fonction peut donc être comprise comme une insertion explicative dans le déroulement du récit.

Cette lecture permet de maintenir la continuité de la dernière audience.

Elle demeure une reconstruction de l’organisation narrative, mais elle respecte les indications explicites du texte.

7.8. L’annonce du jugement contre les premiers-nés

Exode 11.4-6 rapporte la dernière annonce de Moïse.

L’Éternel déclare qu’il passera au milieu de l’Égypte vers le milieu de la nuit.

Tous les premiers-nés du pays seront frappés.

Le jugement concernera la maison de Pharaon, les familles égyptiennes et les animaux.

Un grand cri s’élèvera dans tout le pays.

Cette annonce possède une gravité particulière.

Les plaies précédentes avaient frappé les ressources, les animaux, les récoltes et les conditions de vie.

La dernière plaie atteint directement les premiers-nés.

Elle constitue le jugement décisif qui conduira à la libération du peuple.

7.9. La distinction annoncée entre Israël et l’Égypte

Exode 11.7 souligne qu’une distinction sera établie entre les Égyptiens et les Israélites.

Cette déclaration s’inscrit dans la continuité des plaies précédentes.

Exode 8.18-19 avait annoncé une distinction concernant le pays de Gosen.

Exode 9.4-7 avait présenté la protection des troupeaux israélites.

Exode 9.26 avait précisé que la grêle n’avait pas frappé le pays de Gosen.

Exode 10.23 avait affirmé que les Israélites disposaient de lumière pendant les trois jours de ténèbres.

La dernière plaie reprend ce principe.

Cependant, elle introduit également les instructions particulières concernant le sang de l’agneau pascal.

La protection des maisons est associée à l’obéissance aux prescriptions divines.

7.10. La sortie définitive de Moïse

Exode 11.8 rapporte que Moïse quitte Pharaon dans une ardente colère.

Cette indication constitue l’aboutissement de la confrontation.

Moïse a transmis le dernier avertissement.

Pharaon a refusé de se soumettre.

Les négociations sont terminées.

Le jugement annoncé doit désormais s’accomplir.

Cette lecture permet de comprendre la déclaration d’Exode 10.29 sans supposer une contradiction avec Exode 11.4-8.

Moïse ne revient pas devant Pharaon pour une nouvelle audience.

Il achève la dernière rencontre par l’annonce du jugement contre les premiers-nés.

7.11. L’institution de la Pâque

Exode 12.1-28 présente les instructions concernant la Pâque.

Dieu établit le commencement du calendrier religieux d’Israël.

Chaque famille doit choisir un animal sans défaut.

L’animal est gardé jusqu’au quatorzième jour du premier mois.

Il doit ensuite être immolé.

Son sang doit être appliqué sur les deux montants et le linteau des portes des maisons concernées.

La chair doit être consommée selon les instructions divines.

Le repas est associé à la préparation du départ.

Les Israélites doivent être prêts à quitter l’Égypte.

La Pâque constitue ainsi un élément central de la délivrance.

Elle associe le jugement divin, la protection accordée aux maisons marquées du sang et le commencement de la libération.

7.12. La signification du sang pascal

Exode 12.13 précise que le sang constitue un signe sur les maisons des Israélites.

Dieu annonce qu’il passera par-dessus les maisons marquées du sang.

Le jugement ne les frappera pas de la même manière que les maisons égyptiennes.

Cette prescription manifeste l’importance de l’obéissance à la parole divine.

La protection n’est pas présentée comme résultant simplement de l’appartenance ethnique.

Les Israélites reçoivent des instructions précises concernant le sacrifice et l’application du sang.

Le récit associe ainsi la fidélité de Dieu à la réponse obéissante du peuple.

Cette dimension prendra une importance majeure dans la compréhension biblique de la Pâque.

7.13. La mort des premiers-nés

Exode 12.29-30 rapporte l’accomplissement du jugement annoncé.

Vers le milieu de la nuit, l’Éternel frappe les premiers-nés du pays d’Égypte.

Le jugement atteint la maison de Pharaon et les familles égyptiennes.

Un grand cri s’élève dans le pays.

Le texte souligne qu’aucune maison égyptienne n’est épargnée par le deuil.

Cette scène constitue l’aboutissement de la succession des plaies.

Le refus persistant de Pharaon a conduit à un jugement d’une gravité exceptionnelle.

La puissance du souverain ne peut empêcher l’accomplissement de la parole divine.

7.14. L’ordre de départ donné par Pharaon

Exode 12.31-32 rapporte que Pharaon appelle Moïse et Aaron pendant la nuit.

Il leur ordonne de quitter le pays avec les Israélites.

Il accepte également le départ des troupeaux.

Cette déclaration contraste avec les concessions précédentes.

Après la neuvième plaie, Pharaon exigeait encore que les animaux demeurent en Égypte.

Après la mort des premiers-nés, il ne maintient plus cette restriction.

Le départ demandé par Moïse est désormais autorisé.

Cependant, il convient de distinguer cet ordre de départ d’une nouvelle négociation.

Exode 12.31-32 présente une injonction donnée par Pharaon après l’accomplissement du jugement.

Le texte n’exige pas de comprendre cette scène comme une audience comparable aux rencontres précédentes.

La déclaration d’Exode 10.29 peut donc être comprise comme annonçant la fin des confrontations personnelles au cours desquelles Moïse cherchait à obtenir la libération du peuple.

7.15. La question de la présence physique de Moïse en Exode 12.31

Exode 12.31 rapporte que Pharaon appelle Moïse et Aaron pendant la nuit.

Le passage ne décrit pas précisément les modalités de cet appel.

Il ne précise pas si un messager transmet l’ordre ou si les deux hommes se présentent physiquement devant le souverain.

Il serait donc excessif d’affirmer avec certitude l’une ou l’autre possibilité.

Une harmonisation possible consiste à comprendre que Pharaon fait transmettre son ordre de départ.

Cette lecture respecte la déclaration d’Exode 10.29.

Cependant, elle demeure une reconstruction, car le texte ne décrit pas explicitement l'intermédiaire éventuel.

L’essentiel du récit concerne le changement de situation.

Après la dernière plaie, Pharaon ordonne enfin le départ d’Israël.

7.16. La préparation du départ

Exode 12.33-36 rapporte que les Égyptiens pressent les Israélites de quitter rapidement le pays.

Le peuple emporte sa pâte avant qu’elle ait levé.

Les Israélites reçoivent également des objets d’argent, d’or et des vêtements.

Ces événements accomplissent les annonces précédentes.

Exode 3.21-22 avait annoncé que les Israélites ne quitteraient pas l’Égypte les mains vides.

Exode 11.2-3 avait renouvelé les instructions concernant les objets demandés aux Égyptiens.

La délivrance se réalise donc conformément aux promesses divines.

Le départ n’est plus empêché par Pharaon.

Les Égyptiens eux-mêmes pressent les Israélites de partir.

7.17. La chronologie relative des événements

Le texte permet d’établir une succession générale.

La neuvième plaie dure trois jours.

Après les ténèbres, Pharaon propose une dernière concession.

Moïse refuse de laisser les troupeaux.

La confrontation se termine par l’annonce du dernier jugement.

Les instructions concernant la Pâque sont ensuite rapportées.

Le jugement contre les premiers-nés survient pendant la nuit pascale.

Enfin, les Israélites quittent l’Égypte.

Cependant, le texte ne fournit pas toutes les durées séparant ces événements.

Il ne précise pas le nombre exact de jours écoulés entre la fin des ténèbres et le commencement de la préparation pascale.

Il ne permet pas non plus de fixer une date absolue de la neuvième plaie.

Toute chronologie détaillée doit donc distinguer les indications explicites des reconstructions proposées.

7.18. Tableau chronologique de la transition entre les deux dernières plaies

ÉTAPE	RÉFÉRENCE BIBLIQUE	ÉVÉNEMENT	PORTÉE NARRATIVE
1	Exode 10.21-23	Trois jours de ténèbres sur l’Égypte	Neuvième jugement
2	Exode 10.24	Pharaon accepte le départ des familles, mais retient les troupeaux	Dernière concession
3	Exode 10.25-26	Moïse refuse toute restriction concernant les animaux	Maintien des exigences divines
4	Exode 10.27-29	Pharaon menace Moïse de mort	Rupture des négociations
5	Exode 11.1-3	Informations concernant la dernière plaie et le départ	Transition explicative
6	Exode 11.4-8	Annonce du jugement contre les premiers-nés	Dernier avertissement
7	Exode 12.1-28	Institution et préparation de la Pâque	Protection des maisons marquées du sang
8	Exode 12.29-30	Mort des premiers-nés	Dixième plaie
9	Exode 12.31-32	Pharaon ordonne le départ des Israélites	Fin de l’interdiction de partir
10	Exode 12.33-36	Préparatifs immédiats du départ	Accomplissement des annonces divines
11	Exode 12.37-42	Départ d’Israël	Commencement de la marche hors d’Égypte

Ce tableau présente l’ordre narratif général.

Il ne prétend pas établir une datation absolue de chaque événement.

7.19. La portée théologique de la transition

La transition entre la neuvième et la dixième plaie révèle plusieurs vérités importantes.

Elle manifeste d’abord la gravité de l’endurcissement de Pharaon.

Même après trois jours de ténèbres, le souverain refuse encore de laisser partir les Israélites sans restriction.

Elle souligne ensuite la fidélité de Moïse.

Il maintient les exigences divines malgré les menaces.

Elle révèle également la souveraineté de Dieu.

Le dernier jugement est annoncé avant son accomplissement.

Enfin, elle prépare la délivrance d’Israël.

La sortie d’Égypte ne résulte pas d’un compromis négocié.

Elle intervient après l’accomplissement de la parole divine.

7.20. La relation entre les ténèbres et la Pâque

La proximité narrative entre la neuvième plaie et la Pâque possède une signification particulière.

Les ténèbres manifestent la puissance de Dieu sur la création.

La Pâque révèle les dispositions prises pour préserver les maisons marquées du sang.

Dans les deux cas, une distinction est établie entre Israël et l’Égypte.

Cependant, les modalités diffèrent.

Pendant la neuvième plaie, les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations.

Lors de la dixième plaie, les maisons doivent être marquées du sang de l’agneau conformément aux instructions divines.

Cette progression prépare la compréhension de la délivrance comme un acte de jugement et de salut.

7.21. La portée christologique de la Pâque

Le Nouveau Testament établit un rapprochement explicite entre la Pâque et Jésus-Christ.

1 Corinthiens 5.7 présente Christ comme notre Pâque, qui a été immolée.

Jean 1.29 désigne Jésus comme l’Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde.

1 Pierre 1.18-19 évoque le sang précieux du Christ, comparé à celui d’un agneau sans défaut et sans tache.

Ces passages permettent de comprendre la Pâque dans la perspective de l’accomplissement du salut en Jésus-Christ.

Cependant, il convient de distinguer cette typologie explicitement fondée sur le Nouveau Testament des rapprochements plus généraux concernant les ténèbres.

La neuvième plaie prépare historiquement la dixième.

La Pâque possède une portée typologique que le Nouveau Testament développe directement.

7.22. Conclusion de l’annexe

La transition entre la neuvième et la dixième plaie constitue un moment décisif dans le récit de l’Exode.

Après trois jours de ténèbres, Pharaon refuse encore de laisser partir les Israélites avec leurs troupeaux.

Moïse maintient les exigences divines.

Le souverain menace alors le prophète de mort.

La rupture des négociations prépare l’annonce du dernier jugement.

L’organisation narrative d’Exode 10.28 à Exode 11.8 permet de comprendre l’annonce de la mort des premiers-nés comme appartenant à la dernière audience.

Moïse quitte ensuite Pharaon dans une ardente colère.

Le récit présente alors l’institution de la Pâque et les instructions destinées à protéger les maisons israélites.

La mort des premiers-nés conduit finalement Pharaon à ordonner le départ du peuple.

Cette succession manifeste l’accomplissement des promesses divines.

Elle souligne également que la délivrance d’Israël ne dépend pas des concessions du souverain égyptien.

La neuvième plaie prépare le jugement final, tandis que la Pâque annonce la délivrance. L’ensemble du récit révèle la fidélité de Dieu, sa souveraineté sur l’histoire et l’accomplissement de sa parole malgré la résistance persistante de Pharaon.

LEXIQUE

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX221 - L’endurcissement du cœur de Pharaon : souveraineté divine et responsabilité humaine https://schilo.org/anx221-lendurcissement-du-coeur-de-pharaon-souverainete-divine-et-responsabilite-humaine/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX223 - La neuvième plaie dans l’ensemble des dix plaies d’Égypte : progression, structure et signification https://schilo.org/anx223-la-neuvieme-plaie-dans-lensemble-des-dix-plaies-degypte-progression-structure-et-signification/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx222-de-la-neuvieme-a-la-dixieme-plaie-la-rupture-des-negociations-et-lannonce-du-jugement-final/, exportée le 09/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.